

Rapport d'évaluation externe de la Faculté Notre-Dame à Paris

suite à la visite de la Commission d'évaluation de l'Avepro, les 15-16 mai 2012

Introduction

Le dispositif imaginé pour la visite de la faculté de théologie avait été réglé avec soin par le Président, le P. F. Louzeau, et par le comité responsable de l'élaboration du rapport d'évaluation interne. L'originalité qui distingue le fonctionnement de la faculté Notre-Dame a pu dans ces conditions faire l'objet d'une appréciation précise, sans contraindre les experts du comité aux obligations d'un déchiffrement laborieux. Nous avons été éclairés sur tous les aspects de ce fonctionnement ; nous avons rencontré les enseignants, les étudiants, et les autres intervenants dans un climat de simple franchise ; chacun a répondu à toutes nos questions et réagi même à nos interpellations avec grande confiance.

Un organe vivant et fervent du corps ecclésial

Une première remarque d'ordre général regarderait donc l'esprit avec lequel l'ensemble des personnes engagées dans cette institution de l'Église a accueilli la visite d'évaluation : en toute occasion, le sens de la foi catholique, le mystère même de l'institution reçue en quelque façon du Seigneur, la volonté d'obéissance en même temps que celle d'assumer à plein la responsabilité confiée, ont dominé sur les sentiments trop naturels, mais bien compréhensibles, du chauvinisme ordinaire, de la restriction mentale, de la prudence humaine. Si la faculté Notre-Dame est une institution très jeune au milieu du décor des institutions académiques de l'Église de France, il nous a paru pour autant qu'elle était porteuse de tout le dynamisme théologique du diocèse de Paris, de sa tradition de foi vivante, avec la vocation assumée de les réfléchir par les moyens de la spéculation conceptuelle de la théologie, et d'en permettre la transmission plus exacte et plus juste.

En d'autres termes, la faculté Notre-Dame a représenté devant nous la réalité plutôt rare d'un organe étroitement relié au corps ecclésial, indispensable à sa physiologie surnaturelle : dans le cadre du collège des Bernardins, elle se veut, et elle est effectivement, le lieu où l'Église de Paris assume la formation, l'entretien, le développement du *munus docendi* participé à des degrés d'autorité divers par les ministres de l'Évangile. Même si tous les baptisés peuvent s'inscrire à la faculté de théologie, il est facile de constater que celle-ci est placée d'abord au service de la formation des futurs prêtres, selon son origine même, et qu'elle retient et dégage de cette vocation originelle le trait distinctif de la rationalité théologique : à la fin, il est inhérent à la Révélation chrétienne que la raison employée à la science de foi ne soit pas seulement une raison *descriptive*, mais qu'elle soit, en matière de dogme et de morale au premier chef, une raison *prescriptive*.

Il est précieux qu'un baptisé, qui contribue par exemple au service de la catéchèse dans une paroisse, éprouve par le fonctionnement même du *munus docendi* dans son diocèse, à quel point c'est le Christ lui-même qui enseigne « avec autorité » à son Église et que les ministres ordonnés, à commencer par l'archevêque de Paris, ont été constitués dans cette autorité du Seigneur par leur ordination. Les étudiants de la faculté Notre-Dame sont formés en serviteurs de la Parole de Dieu, parce qu'ils sont appelés d'abord à devenir les ministres opératoires du Verbe incarné. L'articulation de la faculté avec l'I.S.S.R. est donc d'autant plus facile et féconde que la différence essentielle de leurs deux missions est comprise comme une différence de nature et non point de degrés. Encore une fois, cette clarté de la visée devrait inviter à ouvrir plutôt qu'à interdire la faculté de théologie aux fidèles laïcs, mais non pas dans un nombre qui compromette la pédagogie destinée aux futurs pasteurs de l'Église.

La cohérence des options théologiques

Une deuxième remarque d'ordre général regarderait justement la conception même de la rationalité théologique qui sustente tout l'effort de cette institution. C'est une grâce signalée que d'avoir reçu en partage le bien d'une cohérence d'ensemble de la pensée théologique, même si cette cohérence ne doit pas s'affirmer trop vite *contre* d'autres formes de cohérence développées dans l'histoire doctrinale de l'Église, et doit encore moins se caricaturer elle-même aux fins de s'affirmer. Nous n'avons pas fait le constat d'une semblable dérive, mais nous indiquons l'horizon sur lequel elle se laisserait éventuellement repérer.

« Unir pour distinguer » constituerait l'heureuse maxime lubacienne de la rationalité théologique cultivée à la faculté Notre-Dame, et le principe unifiant est ici trouvé, selon la grande tradition, dans la Parole de Dieu : « Dieu a dit *une* chose ; *deux* choses que j'ai entendues » (Ps 61,12). La pédagogie du chemin universitaire est prévue pour conduire les esprits depuis la vérité une du Christ révélateur vers la vérité tout entière de la Révélation au travers des textes et des contextes multiples en lesquels le Verbe éternel s'est incorporé et temporalisé. Cette ambition unifiante de « l'acte théologique » l'expression revint souvent dans la bouche de certains enseignants entend conjurer le grand péril de la juxtaposition des matières enseignées en faculté, de leur assemblage disparate, bref de l'incohérence nuisible à l'acte de foi ecclésial, sans parler de la jalousie disciplinaire des spécialistes, jalousie prétendument scientifique.

On doit mettre au crédit du diocèse de Paris cette lucidité théologique qui a fait mesurer le risque de fragmenter l'acte de foi unanime en divisant et en isolant à l'extrême les compétences et les méthodologies : l'enjeu, en effet, dans une institution qui appartient au mystère même de l'Église et en dépend, n'est rien de moins que spirituel et moral. Nombre de facultés de théologies dépérissent en abandonnant à la morgue des spécialistes le privilège indu d'organiser leurs prés carrés, et en renonçant à offrir aux étudiants la rationalité supérieure de communication qui réunirait les secteurs techniques de l'intelligence de la foi : elles deviennent alors un corps étranger dans les diocèses qui les abritent et qu'elles déséquilibrent...

Unité de l'acte théologique et pluralité des disciplines : un impératif de gestion

Il ne faut pas se dissimuler cependant que cette ambition unifiante comporte elle aussi ses risques, et que, dans le cadre d'un organe et d'un fonctionnement diocésain, elle exige donc une gestion technique rigoureuse et renouvelée, en matière de progression pédagogique et de spécialisation des enseignants. Faute de quoi, le processus d'élaboration, d'effectuation, vraiment rationnelle requis par la formule du Ps 61,12 serait menacé d'une mutilation paresseuse, dont l'enjeu académique n'est ni moins spirituel, ni moins moral. Nous allons suggérer par une paraphrase le danger inaperçu d'un tel raccourci, lequel aboutirait à la lecture prescriptive, sans épouser les méandres de l'enquête descriptive, ou, pour le dire autrement, sans ajuster ni calculer les rapports (*rationes*) d'approximation des analogies de proportionnalité à quoi se soumet l'expression du révélé, car le mot « Trinité » lui-même, par exemple, est une ana-logie, et non pas le Logos en personne : « Une chose que Dieu a dite », ... *une* chose que l'enseignant a entendue et qu'il fait entendre aux étudiants ?

Bref, il n'est pas sûr que « l'unité » de l'acte théologique, ou que la lecture *synthétique* du sens plénier puissent et doivent se nouer à chaque heure de séminaire. Il est prudent, au contraire, que des cours magistraux nombreux fassent recevoir dans la patience *analytique* les termes et les éléments, incomposés encore, de l'équation des mystères, telle que la tradition interprétative du Magistère et des écoles de théologie les transportent dans la mémoire doctrinale de l'Église. Au temps de la Sorbonne médiévale, le comble de la formation arrivait en effet avec la lecture approfondie d'un livre biblique, par delà les *quaestiones disputatae*, mais c'était sous le maître le plus avancé pour les étudiants les plus avancés.

La place accordée par la *Ratio studiorum* à la philosophie au commencement du baccalauréat canonique est ici très typique : c'est chose admirable qu'il y ait eu, qu'il y ait précisément et continuellement de la philosophie dans l'histoire culturelle de maintes civilisations, et que le christianisme ait voulu, qu'il veuille rencontrer et accueillir en tant que telle la philosophie, ce mode de relation cognitive que la collectivité pensante, la Cité elle-même, entretient avec le réel. Car ce réel est bien le même réel sur quoi le Dieu créateur et révélateur, *per quem omnia facta sunt*, en dit plus et mieux, infiniment, que la philosophie : c'est ce que nous croyons. Dans le dispositif de la rationalité théologique, il semble bien, donc, que la philosophie, puisqu'elle fait nombre avec la théologie, ait vocation à retarder, et à purifier par ce retard, l'acte d'unification de la raison croyante. En d'autres termes, le fameux quadruple sens, pour s'ériger en un « sens » authentique, doit de toute instance s'affirmer et se conserver « quadruple » : la complexité expressément assumée est, depuis l'union hypostatique surtout, comme le sacrement de l'unité de l'acte théologique : « Le Verbe s'est fait chair ». En renforçant la philosophie au début du baccalauréat, conformément à la réforme récente imprimée par le Saint-Siège, la faculté Notre-Dame a équilibré selon un paradoxe authentique du christianisme son option résolue pour l'unité de la connaissance théologique et l'a protégée d'une certaine dérive moniste.

1. Sur le rapport d'auto-évaluation

L'institution

L'histoire de la faculté Notre-Dame est décrite dans le rapport interne en termes factuels, très sobres et modestes, mais ce rapport externe manquerait à la simple vérité s'il ne célébrait pas l'extraordinaire aventure qui a produit l'institution que nous visitons. L'Église de Paris, à l'initiative du cardinal Jean-Marie Lustiger, s'est donné en peu d'années un instrument original pour la formation des prêtres. Sous l'impulsion du cardinal Vingt-Trois, avec la collaboration des premières générations issues peu ou prou de la jeune institution, la faculté s'est développée admirablement. On se doute que, selon les logiques mêmes de la vie surnaturelle, le mouvement généreux et cohérent de la grâce initiale doit trouver à se renouveler sans se contredire, même s'il faut pour cela contrarier des fonctionnements coutumiers que la première habitude et la solidarité de corps ont pu confondre avec l'intuition originaire.

C'est par exemple au chapitre de l'autonomie de fonctionnement, par ailleurs bien décrite, que le rapport d'auto-évaluation a trahi malgré lui un défaut de lucidité qui ne touche pas un aspect accessoire. Nous n'avons trouvé nulle part dans le rapport, pourtant si complet, si honnête et si efficace au regard des indications passablement touffues de l'AVEPRO, un état précis des personnels, des enseignants en particulier, avec leurs qualifications académiques, leurs affectations disciplinaires, leur emploi du temps, leurs responsabilités administratives au service des étudiants ou de l'institution. Sans compter qu'il eût été indispensable de mesurer leur implication pastorale hors de la faculté, en paroisse ou pour d'autres services diocésains. Pas un nom, pas un titre... ! Dès que le comité de la visite l'eut demandé, il se vit fournir cet état des personnels, bien détaillé selon la qualité de « professeurs ordinaires », « extraordinaires » et « adjoints », sans que les ministères pastoraux soient cependant mentionnés. Comme la franchise et la confiance vraiment ecclésiales ont formé la tonalité dominante de la visite, on ne peut supposer la moindre stratégie dans cette omission : de notre point de vue, le rapport d'auto-évaluation traduit ici un véritable défaut de lucidité institutionnelle au plan de la gestion technique d'un organe du diocèse qui est aussi devenu une « faculté » et prétend former des étudiants jusqu'au diplôme de doctorat. À la p. 8 du rapport, on voit que la consolidation et la responsabilisation du corps enseignant est regardée comme un objectif stratégique de la faculté, parmi d'autres, mais à la p. 10, au chapitre des points faibles, c'est à peine si l'on mentionne le manque à combler de quelques titulaires de chaires, alors que l'état des personnels ne mentionne que 2 professeurs ordinaires pour 14

extraordinaires (+ 4 en attente de nomination), dont la plupart sont curés ou chargés de ministères prenants.

Pour parler court, nous avons eu le sentiment qu'au jugement du diocèse, une progression insensible, comme en glacis, de la qualité du corps enseignant suffirait à établir au niveau requis la pédagogie, la recherche, et le rayonnement de la jeune faculté. Or, à de multiples indices et symptômes sur lesquels notre rapport externe aura à revenir, nous sommes convaincus au contraire que la faculté Notre-Dame doit maintenant assumer par saut qualitatif une évolution, une mutation, onéreuse en personnels. L'audition des enseignants et des étudiants nous a confortés dans l'idée que cette mutation était espérée par le plus grand nombre.

Avant de suggérer quelques recommandations touchant la reconstitution du corps enseignant qui sache s'ajuster aux exigences techniques d'une faculté de plein droit, laquelle ne peut se confondre avec le *studium* d'un séminaire, nous voudrions donner d'abord un écho favorable à la structuration proprement diocésaine de la faculté Notre-Dame. L'intuition originaire, pour surprenante qu'elle paraisse au regard du fonctionnement universitaire générique, est sûrement excellente, elle qui dispose un échange normal et une pulsation quotidienne entre les autres organes de la vie ecclésiale, les paroisses en tout premier lieu, et l'organe de formation des futurs pasteurs. Il ne faudrait pas que la mutation qualitative souhaitée plus haut aboutisse à une rupture pure et simple avec le modèle originaire. C'est d'abord par une appréciation spirituelle de l'institution, de ce qu'il faut appeler sa grâce de fondation, qu'il sera possible d'imaginer son renouvellement, son « second appel », sa grâce de confirmation. Rien ne serait plus dommageable, au plan ecclésial, que de reconduire ce « miracle des Bernardins » sous le concept générique de n'importe quelle faculté.

En particulier, on peut comprendre le souci proprement doctrinal de ne pas constituer une caste inaltérable des « enseignants-chercheurs », et d'isoler, ce faisant, le *munus docendi* des deux autres *munera*. Mais l'enjeu n'est pas mince, et le risque inverse serait d'exagérer la polyvalence des intervenants de la faculté. Le rapport interne note, d'ailleurs, avec regret (p. 10) que la faculté a perdu deux de ses enseignants chevronnés en dogmatique, parce que l'Église les a appelés à l'épiscopat. Une faculté de théologie, en effet, ne doit pas se réputer pour une île et appeler les seuls tempéraments insulaires à servir son fonctionnement, mais elle doit tout de même veiller à son fonctionnement organique.

Recommandations

Les professeurs extraordinaires

On verra plus loin comment une pédagogie plus équilibrée du 1^{er} cycle devrait tendre au partage en deux tiers / un tiers des cours magistraux et des séminaires. Il nous paraît que la mutation du corps enseignant pourrait chercher à stabiliser l'emploi des professeurs extraordinaires, même curés, dans la tenue de cours magistraux suivis par exemple sur six années, renouvelable pour six autres années : un enseignant donnerait, par exemple, le cours sur l'eucharistie, avec une assurance prospective de construire un cours, de spécialiser ses lectures, ses recensions et ses participations à des journées d'études ou colloques dans ce domaine principal. On pourrait imaginer que les mêmes ne participent qu'une année sur deux à un séminaire, du moment que la programmation en est établie bien à l'avance et requiert leur spécialité. Dans ces conditions évidemment restrictives, cadrées par simple prudence et pour conjurer toute présomption, si l'on tient compte du nombre de docteurs en théologie ou dans des spécialités afférentes à Paris (philosophie, histoire, patristique etc.), le corps enseignant de baccalauréat pourrait s'enrichir notablement.

Les professeurs ordinaires

La faculté Notre-Dame ne peut s'en tenir à deux professeurs de rang ordinaire, consacrés pour l'essentiel à la tâche universitaire. Le deuxième cycle, comme nous le verrons encore, a besoin d'être beaucoup mieux dessiné, en fonction de deux ou trois spécialités qui pourraient épanouir les semences d'intelligence théologique au travail à la faculté Notre-Dame, assurer son rayonnement et attirer des étudiants, même de l'étranger : licences canoniques de théologie fondamentale, de théologie biblique, de théologie morale... Pour servir ces formations, pour accompagner efficacement les mémoires de recherche, pour assurer une liaison de continuité avec les séminaires de premier cycle, pour assurer également la « direction pédagogique d'années » dans le baccalauréat, la faculté Notre-Dame est désormais dans l'obligation de recruter à plein temps six ou sept professeurs ordinaires. C'est à eux, en particulier, que reviendrait le soin de la rationalité théologique par la communication entre les secteurs distingués méthodologiquement en cours magistraux. Il s'agit que ce collège des professeurs ordinaires puisse se rencontrer au quotidien dans les locaux de la faculté, et travailler assidument à son animation.

Rien n'empêche l'autorité diocésaine, et tout l'invite au contraire, à régler avec soin une *gestion prospective* de ces professeurs ordinaires, même au plan de leurs orientations scientifiques révisées en fonction du bien commun. Nous ne disons rien ici du niveau du doctorat : il est évident que l'institution (cela ne veut pas dire ses acteurs, pris un à un) n'a pas pris la mesure exacte des exigences du master / licence canonique ; le jugement vaut *a fortiori* du doctorat. C'est une grande responsabilité vis-à-vis d'un candidat que d'assumer la direction de sa thèse développée dans quatre ou cinq années décisives de toute son existence. L'accord de Bologne, rejoint par le Saint-Siège, tâche d'harmoniser les exigences requises pour ce diplôme. Il est certain que les universités en Europe, aux Etats-Unis, au Japon (etc.) ne veulent confier leurs doctorands qu'à des professeurs ordinaires chevronnés, pourvus de l'*Habilitation à Diriger des Recherches (HdR)*, lesquels ont fait leurs premières armes, des années durant, dans la direction de mémoires de master. Si la faculté Notre-Dame veut honorer le degré du doctorat auquel elle prétend d'une façon aujourd'hui plutôt nominale, il est requis de toute instance qu'elle forme ce collège de professeurs ordinaires, assez nombreux pour couvrir les deux ou trois domaines spécialisés qu'elle aura balisés et cultivés avec le soin dès le niveau du master (*licentia docendi*).

La bibliothèque

S'agissant de la bibliothèque, laquelle est en effet constitutive de la faculté comme *institution*, le rapport d'auto-évaluation, p. 10, mesure avec honnêteté sa taille très modeste. La visite, en revanche, a pu vérifier la convenance très bien ajustée de sa disposition, de son aménagement, de ses options d'acquisition avec les besoins du baccalauréat de théologie. L'enseignant responsable, le P. G. Pelletier, voit très bien comment négocier les compromis les plus favorables au style et au format de la faculté. Les conventions d'usage passées avec les grandes bibliothèques de théologie parisiennes (I.C.P., par exemple) suffisent, compte tenu de la proximité, à pallier les déficiences de cet instrument.

Recommandations

La restructuration des masters / licences canoniques devrait conduire à une politique d'acquisition spécialisée, en continuité. À terme, il serait souhaitable que la bibliothèque de la faculté Notre-Dame puisse être réputée pour son profil : théologie du judaïsme, doctrine sociale de l'Église et théologie du politique etc.

Pour achever l'analyse du rapport d'évaluation interne au plan de l'institution, il est indispensable de relever un fait notoire, mais que seule une photographie eût représenté

suffisamment, avant la visite elle-même : la faculté Notre-Dame a trouvé dans le bâtiment magnifique des Bernardins un lieu emblématique qui appartient réellement à sa grâce d'institution et de fondation.

La vision et la mission

Nous nous arrêtons sur le deuxième point (p. 7), envisagé dans le cadre de la « vision » à long terme à laquelle le questionnement de l'AVEPRO convoque l'institution visitée. Nous avons dit, déjà, s'agissant du premier point, comment la consolidation exigeait à cette heure un saut qualitatif et non pas seulement une progression insensible.

Ici, on s'intéresse à l'inscription de la faculté au sein de l'ensemble plus vaste et complexe du collège des Bernardins. On vise « l'approfondissement des liens entre foi et culture », citant *Gaudium et Spes* 57-59. Comme le rapport d'auto-évaluation est remarquable d'économie et de précision, on pourrait passer vite par dessus la mention de cette visée. Or, elle manifeste un des aspects de l'excellence théologique et ecclésiale de la Faculté Notre-Dame : en peu de mots, le choix résolu de former des prêtres pour le diocèse de Paris, principalement, ne saurait du tout se confondre avec la vision d'un projet de cléricisme inapproprié, périmé, nuisible à tous points de vue. C'est le meilleur de l'intuition luthérienne qui se signale en cet endroit, et qui peut se projeter vers l'avenir avec d'autant plus de force qu'il s'est réalisé et se réalise déjà. La visite ferait voir que l'institution dispose du privilège rare dans le décor actuel de l'Église de France d'avoir les hommes pour cela.

On peut être bref sur la définition de la mission, parfaitement lucide dans ses fins (p. 7, point b) et qui ne suppose aucune réorientation (point c). Il en va autrement de l'aménagement des moyens, pour satisfaire, en particulier, le troisième objectif assigné au point b : « la formation à la méthode scientifique ».

A - Les objectifs stratégiques (p. 7)

Le rapport est plutôt complet et exhaustif dans la perception matérielle des lieux problématiques où la stratégie de l'institution doit agir à moyen terme pour « consolider » la pédagogie et la recherche. Mais le discours se place ici à une altitude passablement aérienne de généralité qui laisse un peu songeur sur la perception cette fois formelle des enjeux. Un seul exemple : le désir de « déployer » le programme d'études du second cycle (la licence canonique) paraît supposer qu'on est en bonne voie de correspondre au schéma générique de la *licentia docendi*. Or, la visite, avec l'audition des étudiants en particulier, témoignera à quel point on est loin du compte. Ce qui est annoncé en termes vraiment évasifs de la recherche est plus éloquent encore : un « objectif stratégique » suppose dans l'esprit de l'accord de Bologne une programmation, un financement, des résultats (publications / colloques / relations avec d'autres établissements). On attendrait ici que l'étude de l'œuvre du P. de Lubac mentionnée s'organise en lien avec l'association qui publie ses œuvres et qui a dû programmer ses prochaines parutions.

Recommandations

Au risque de nous répéter, attirons l'attention une fois encore sur la nécessité *prospective* inhérente au format d'une faculté, par comparaison avec le studium d'un séminaire. Il semble que, contrairement au sentiment laissé à ce chapitre par le rapport d'auto-évaluation, la faculté Notre-Dame doive moins se proposer un objectif d'amplification, mettons par buissonnement, qu'un objectif de cohérence, de rationalisation, de spécification. Traçons une façon de schéma illustratif : une licence de théologie fondamentale bien définie comporterait la double compétence

de la théologie du judaïsme et de la séquence Écritures/Tradition/Magistère, pourvoyeuse l'une et l'autre de mémoires ajustés. Au niveau de la recherche, on ne constituerait en continuité que deux équipes de recherche, l'une autour du « Judaïsme », où trouverait *volens nolens* à s'inscrire le groupe « Édith Stein » mentionné p. 22, menacé sinon de disparition par estompage, et une équipe « Lubac - Balthasar » occupée techniquement de la crédibilité de la Révélation chrétienne dans son immense renouvellement au XX^{ème} s. En termes de métaphore, il s'agit plutôt maintenant de tailler les buis que de les laisser pousser dans toutes les directions.

Le point 6 et le point 8 des objectifs (p. 8), au lieu de suspendre l'avenir à la seule bénédiction divine, trouveraient à employer une certaine initiative humaine : les étudiants susceptibles de rallier la faculté, notamment en licence canonique, le feront si le profil des formations est mieux dessiné, s'il correspond aux compétences déjà effectives et bien déployées de beaucoup d'enseignants.

En fait la réponse au point e, p. 8, sur les éventuels *impedimenta* opposés en obstacles à ces objectifs, est très suffisante dans sa sèche concision : « la surcharge de travail d'une majorité d'enseignants en raison de multiples missions ecclésiales ».

B - Sur les points forts de la faculté (p. 9)

Commençons par admettre la validité générale des appréciations, compte tenu des remarques déjà faites sur le corps enseignant et sa disponibilité, confirmées d'ailleurs p. 10, au premier rang des points faibles.

Cependant, on doit modérer, en deux sens inverses d'ailleurs, la perception de certains points forts de la faculté :

a/ Une appréciation qui manque : la théologie fondamentale comme rare *genius loci*

Trop occupé de l'os de l'institution, avec sa solidité authentique et de fait prometteuse (Paris et son diocèse), le rapport d'auto-évaluation ne sait pas ici faire apprécier à leur juste prix les saveurs de la moëlle lustigérienne. Le point fort essentiel de la faculté Notre-Dame tient dans sa puissante cohérence doctrinale, déterminante en effet pour le moment providentiel de la « nouvelle évangélisation ». La *crédibilité du christianisme* enracinée conjointement dans le fait d'Israël, l'articulation des deux Testaments, l'échange de la poétique scripturaire à l'histoire et retour, la dimension politique de la théologie et la saisie phénoménologique du réel, forme le foyer lumineux de l'intellectualité catholique organisée en ce lieu. Puisqu'il ne faut pas « chercher midi à quatorze heures », le comité d'évaluation ne peut que souhaiter l'assomption méthodique de ce profil rare de théologie fondamentale dans les perspectives de la faculté. D'autres points forts comme la bioéthique, perçue en somme comme un exercice prophétique de l'Église contemporaine, au service certes paradoxal mais irréfutable de sa crédibilité au sein de la Cité, trouveront aisément à se composer avec cet ancrage de théologie fondamentale. La théologie biblique, assise sur les fondations d'une exégèse du sens plénier, est évidemment associée de près aux lignes de force de la théologie fondamentale : notons cependant un déficit relatif de réflexion philosophique antérieure sur le langage, la poétique, et même la parole comme structure anthropologique fondamentale.

La dogmatique n'est pas ici négligée. Mais, pour le dire court, toutes les questions de théologie dogmatique n'offrent pas de si insurmontables difficultés dès que leur crédibilité est assise sur les documents et monuments de la Tradition. Au rebours, c'est à la condition d'être bien autorisés par les démarches de théologie fondamentale que les dogmes les plus étranges (la maternité virginale de Marie, par exemple) délivrent leur lumière persuasive.

Recommandations :

Dans le premier cycle du baccalauréat, très bien composé au demeurant pour ce qui regarde l'articulation philosophie / théologie, il est souhaitable d'insérer très tôt un cours de philosophie sur le langage, sur l'homme parlant, et sur la poétique, ce processus fondamental de symbolisation d'où sortent les textes et singulièrement les textes de la Révélation. Les travaux récents du P. O.-T. Venard, par exemple, suggéreront les enjeux considérables d'une théologie de la culture et ce qu'elle suppose de réflexion sur les signes.

Autre recommandation : s'il est très légitime et même normal que la théologie dogmatique, selon le profil doctrinal du lieu, subordonne ses démarches à la crédibilité obtenue des démarches de théologie biblique et fondamentale, il demeure indispensable qu'elle conduise ses propres raisonnements jusqu'à l'affirmation *prescriptive* des dogmes formels. Lors de la rencontre des étudiants de baccalauréat, ils ont jugé devant nous que les théologiens moralistes de la faculté, comme ils le doivent en effet, amenaient leurs déductions jusqu'à l'affirmation prescriptive de la doctrine de l'Église, tandis que tous les dogmaticiens ne savaient pas, n'osaient pas, ou ne voulaient pas y parvenir dans leurs propres domaines.

b/ Une appréciation trop positive : le poids de la pédagogie en séminaire

À l'inverse, l'appréciation d'un point défini ici comme un point fort n'a pas obtenu des auditions de la visite, notamment de celles des étudiants du baccalauréat et de la licence, toute l'adhésion qu'on imagine trop volontiers parmi les enseignants issus de l'I.E.T. de Bruxelles. Certes, personne ne conteste sur le fond le service pédagogique que peut seule rendre cette forme de travail collaboratif ou participatif. Mais plusieurs étudiants se sont plaints du volume considérable pris par les séminaires au regard des cours magistraux, d'une part, et d'autre part, du retournement paradoxal que subit à leurs yeux ce dispositif pédagogique, puisqu'il finit trop souvent, dirent-ils, par n'intéresser à son animation que les seuls étudiants mis en scène dans telle séance, à l'exclusion des autres... D'où l'impression de lenteur, de lourdeur et d'ennui qui imprègne à la longue l'expérience. Le point 4 des points forts p. 9, sur « la participation active des étudiants » et sur leur « habitus théologique » nous a paru un brin optimiste au regard des tonalités de notre rencontre avec ceux du baccalauréat, par exemple. Non qu'ils fussent incapables d'enthousiasme : témoin l'adhésion très positive qu'ils ont marquée à l'endroit des cours magistraux de philosophie... !

Il demeure que les professeurs perçoivent à très juste titre, de leur point de vue, l'intérêt du travail interdisciplinaire conduit pour la préparation des séminaires, l'utilité du renouvellement auquel elle les oblige, et la rationalité de communication proprement théologique qui s'en dégage contre la sectorisation des méthodologies et des compétences.

Plusieurs étudiants de licence canonique, arrivés à la faculté pour ce seul segment de la formation, se sont plaints également de devoir passer par les séminaires du baccalauréat, sans toujours bien comprendre la nécessité quasi initiatique de cette régression, sans comprendre surtout pourquoi le diplôme propre de licence comportait fort peu de séminaires de spécialité, là où l'échange interdisciplinaire revêtirait une acuité épistémologique plus efficace.

Recommandations

Le rapport d'auto-évaluation anticipe notre estimation, puisque (p. 14), il précise lui-même que, dans le cycle de « formation initiale », on a préféré les cours magistraux « plus adaptés à l'acquisition des connaissances de base ». À la même page, on indique que « des cours de dogmatique supplémentaire » ont été introduits dans le parcours de la « formation doctrinale et pastorale » (3^{ème} à 5^{ème} année). À vrai dire, malgré tous ses efforts, le comité de la visite n'a pu

débrouiller dans ce cycle l'écheveau qui entremêle en général les cours magistraux et les séminaires, et qui les entremêle en particulier pour la formation personnelle singularisée de chaque étudiant sous la protection du tuteur (chaque étudiant choisit ses séminaires). Le système n'est pas d'une lisibilité parfaite.

À titre de précaution, il paraît expédient que la répartition entre cours magistraux et séminaires puisse tendre à la proportion $2/3 - 1/3$, ceci dit sur un plan quantitatif. Sur le plan qualitatif de l'animation pédagogique, il semble indispensable que chaque directeur d'année veille à rappeler aux enseignants le souci de maintenir la nervosité de l'investigation, par des exposés introductifs qui replace le propos de chaque séance dans la ligne intelligible de la recherche entière. La diminution des séminaires enlèvera peut-être aux étudiants le sentiment mélangé d'identifier leur formation aux trois ou quatre morceaux de bravoure qu'ils sont censés produire chaque semestre.

Il reviendra aux professeurs ordinaires, plus au fait par leur assiduité de la cohérence d'ensemble des années et des diplômes, de veiller sur l'efficacité pédagogique du dispositif. Il ne nous échappe pas, évidemment, qu'un cours magistral peut être ennuyeux, pesant, et à la fin manquer son but, l'intelligence de la foi.

Parmi les points forts justement appréciés par le rapport, se trouve la pédagogie du tutorat doublement adaptée à l'institution universitaire où, à ce degré d'implication, on ne la rencontre ailleurs que dans les établissements d'élite anglo-saxons (à Cambridge ou Oxford), et à l'institution du séminaire, laquelle discerne par là les dispositions intellectuelles et la *forma mentis* des candidats aux ordres.

C - Sur les points faibles (p. 10) :

Le rapport d'auto-évaluation est parfaitement honnête lorsqu'il ne les juge ni graves ni nombreux. Abordons ceux que nous n'avons pas déjà évoqués.

La différence de niveau des étudiants, surtout lorsqu'ils ne sont pas francophones d'origine, est un coefficient bien connu à l'université. C'est là aussi que le cours magistral dans son objectivité *classique* (*i.e.* qui égalise les sujets d'une même classe) peut rendre service, même si l'on sait qu'il fournit en effet un service *moyen* qui profite aux plus faibles et ne stimule guère les plus forts. La bibliographie du cours bien exploitée sous la conduite du tuteur corrigera cette déficience. En revanche, la faculté Notre-Dame risquerait d'être perçue comme un lieu un peu ésotérique, élitiste, illisible, et de peu de rayonnement à la fin, si elle singularisait tellement ses méthodes que les étudiants étrangers (ou étrangers à Paris) ne trouvent pas à s'insérer dans la formation par la pédagogie justement classique.

Par ailleurs, un suivi trop personnalisé aboutit, nous l'avons constaté avec un peu de stupeur, à des situations surprenantes, à la limite de la présomption surnaturaliste : telle étudiante de doctorat, d'origine étrangère, incapable de s'exprimer dans un français compréhensible, se voyait engagée dans le diplôme de doctorat pour lequel elle ne craignait guère de passer d'un sujet à un autre, les deux fort éloignés d'ailleurs de la formation et du mémoire assumés en licence canonique (un diplôme dont on avait un peu de peine à imaginer, au surplus, qu'elle avait pu le valider). Ailleurs, elle n'eût pas franchi le crible commun de la note dite « note plancher » qui interdit d'accéder au diplôme supérieur.

La faculté, regrette-t-on au dernier point (p. 10) est « davantage un lieu de passage que de vie commune ». L'intégration en est rendue difficile. Nous avons dit déjà ce que l'on pouvait espérer d'une augmentation notable des professeurs ordinaires. Par delà le défaut d'une chapelle et d'une cafétéria, c'est surtout au manque d'une salle des professeurs qu'il faudrait remédier.

Recommandations

Si l'intégration des étudiants étrangers constitue un indice flagrant des équilibres d'un dispositif pédagogique, la faculté Notre-Dame gagnera en efficacité, en compatibilité, par conséquent en ecclésialité, lorsqu'elle distinguera plus nettement la part très précieuse d'originalité pédagogique qu'elle doit à son ascendance bruxelloise et qui est intimement liée au devoir d'appropriation personnelle de la Parole de Dieu comme opération christo-pneumatologique, d'avec les contraintes génériques d'une institution facultaire qui ne doit pas être originale de part en part.

D - Opportunités à venir

Le rapport d'auto-évaluation a raison d'évoquer la relation fécondante de la faculté de théologie avec le Collège des Bernardins. Ce que nous avons perçu dans la rencontre avec les responsables du Pôle de recherche des Bernardins, dirigé par le P. A. Guggenheim, augure du meilleur avenir. Toutes les départements présentés témoignent à la fois d'une pertinence extrême au sein du débat culturel et d'une haute compétence scientifique.

Au même moment, notre commission faisait le constat induit de l'état encore très immature du département de la recherche dans la faculté de théologie elle-même, lequel devrait se trouver en regard l'interlocuteur-né du Pôle des Bernardins. Pour se hausser au niveau où se meuvent habituellement les chercheurs de ces équipes, les professeurs ordinaires de la faculté auront à cultiver, avec soin et dès la licence canonique, les domaines spécifiés de la théologie qu'ils auront retenus comme les plus prometteurs, les plus accordés à son profil. Ne serait-ce que pour attirer de partout de futurs doctorands, capables par surcroît de contribuer à la recherche des Bernardins.

On repère dans le programme l'implication en bioéthique, très opportune (P. B. de Malherbe). Trois départements (sur l'éducation / sur l'entreprise / sur la paix) font espérer, sous l'impulsion du P. Louzeau, le développement en master puis en doctorat d'une théologie du politique, laquelle pourrait se ranger soit sous la bannière d'un master solide de morale à deux volets (bioéthique et doctrine sociale de l'Église), soit sous la bannière de la théologie fondamentale, de laquelle relève finalement la réflexion sur le rapport de l'Église à l'histoire et à l'État. À la théologie fondamentale, appartient évidemment la réflexion sur « judaïsme et christianisme ».

Recommandations

Même de rien, ce Pôle des Bernardins s'ajoute encore aux autres entreprises académiques et pastorales qui requièrent le corps enseignant. Mais rien d'adventice en l'espèce : le dialogue entre la culture et la foi achèvera la cohérence des options théologiques à laquelle la faculté Notre-Dame doit son profil. Est-il intempestif d'imaginer que le diocèse de Paris saura retirer des théologiens motivés et transitifs (sans tentation insulaire) à la pastorale des paroisses, théologiens qu'il voudra rendre aussitôt à la pastorale de la culture et de la politique, c'est-à-dire à la pastorale de l'évangélisation ?

2. Programmes et structures des diplômes

Nous laissons ici le rapport d'autoévaluation dont les autres sections n'appellent pas de remarques particulières, toujours réfléchies et rédigées avec soin comme elles sont et très précisément documentées. Nous y ferons référence dans la suite, lorsque le chapitre que nous ouvrons à présent l'imposera.

La visite elle-même nous a renseignés sur la structure des études et des diplômes, et c'est sur ce sujet que nous proposons ici des analyses et des recommandations.

La collaboration au sein du corps enseignant

Le Président de la faculté, le P. Louzeau, nous a accueillis et éclairés avec beaucoup de franchise, de confiance et de pondération. Il agit en véritable *modérateur* de l'institution, ainsi que le *Code de Droit Canonique* appelle souvent les supérieurs d'institution. Cette capacité d'écouter les avis, de diffuser les informations, d'assurer la collaboration pour le bien commun entre les acteurs multiples de la faculté, a permis déjà à la faculté Notre-Dame de s'orienter vers des réformes dont le rapport d'auto-évaluation (p. 13 à 15) rend très bien compte. On remarque également la tenue coutumière de sessions entre enseignants, avant la rentrée par exemple, qui n'est pas ailleurs un exercice si fréquent et assure une liaison intrinsèque des enseignements par leurs intentions : c'est tellement mieux que la juxtaposition matérielle.

Tous les enseignants que nous avons rencontrés, en collège ou en particulier, font valoir leurs libres analyses sur le style original et le fonctionnement de la faculté à laquelle ils sont manifestement très attachés. Jamais nous n'avons perçu d'amertume ni de sentiment de frustration qui témoigneraient au rebours de la fabrication d'une harmonie de façade dans l'humeur collective de l'institution. Il y a des dissentiments précis touchant la pédagogie et les moyens de la faculté, mais pas de ressentiments comprimés. Le jugement vaut encore davantage pour les rencontres avec les étudiants, lucides sur les déficiences qu'ils croient apercevoir, mais n'affichant ni certitudes ni passions. Puisque Mgr Jérôme Beau, le vice-chancelier, nous avait fait l'honneur de présider l'eucharistie où toute la faculté était rassemblée, puis de nous convier au restaurant, nous pouvons attester avec reconnaissance de l'esprit de simplicité fraternelle qui préside ici aux relations. L'évêque auxiliaire fait très bien comprendre comment, aux Bernardins, chacun porte avec les autres une œuvre du Seigneur.

Le comité de la visite en fut rendu d'autant plus libre pour recueillir, concevoir et représenter la substance d'un **problème** à résoudre rapidement pour l'heureux développement de l'institution. Il a paru que le corps des enseignants était divisé entre un groupe qui reste très attaché à l'intuition originaire du modèle parisien, avec le scrupule authentique et respectable, de le maintenir en tous ses aspects, et un autre groupe qui a déjà mesuré à quel point ce souci de conservation se heurtait à la réalité générique d'un organe de formation, entré désormais dans un genre, celui de l'Université, et soumis en quelque manière à ses prescriptions. Notre rapport a largement illustré, et à plusieurs reprises, les coefficients du problème. Il faut maintenant proposer des moyens de résolution au plan des trois diplômes.

En effet, l'examen des diplômes canoniques, de leur construction, de leur pédagogie, de leur clientèle aussi, n'a pas manqué de manifester de façon plutôt flagrante que la logique du baccalauréat, excellente sans doute, encore que dûment réformable là où elle était de fait moins performante, *a échoué à se transposer telle quelle dans la licence canonique et le doctorat*. La conséquence, à nos yeux évidente, n'est pas sans dommage pour la faculté, pour sa réputation à l'extérieur, et donc pour son développement. Comme on pouvait s'en douter, le niveau du doctorat est, sauf exception, suspendu à la qualité toute personnelle d'un doctorand et de son directeur, sans que le régime collectif d'une véritable émulation scientifique puisse les sustenter. À l'évidence, l'institution est encore trop jeune pour avoir mûri sa compétence doctorale : on ne saurait lui en

faire le reproche. Comme on ne s'en serait pas douté, en revanche, la licence canonique peine à retirer du génie du lieu, avéré et effectif, mais aussi du corps enseignant très riche, très cohérent et compétent, les moyens pourtant disponibles de son excellence. Il est vrai que le responsable de ce cycle a été malade récemment.

La rencontre, souhaitée par le comité, avec un enseignant impliqué depuis longtemps dans la construction des diplômes de la faculté, a montré une réticence nette, presque viscérale, et augmentée de jugements d'ordre surnaturel sévères à l'égard du système universitaire classique, confondu avec ses pires caricatures. Le propos, retenu dans les limites de la modestie, relevait d'une conviction inaltérable. Nous avons tout de même appris en cette occasion que « le diocèse de Paris comptait, avec ses jeunes prêtres issus de la faculté, les meilleurs prédicateurs de l'Église de France », ce que nous étions bien prêts à reconnaître... Mais l'analyse était moins institutionnelle, alors, que théologique, et elle pouvait se prévaloir aisément de cette perspective qu'on peut dire prophétique, pour repousser les moyens termes, les compromis, les équilibres suggérés par beaucoup d'autres professeurs, dont l'un a voulu nous rencontrer et nous a éclairés en toute modération.

La commission de l'AVEPRO ne se juge pas compétente pour déchiffrer les signes des temps en ce contexte et valider ou invalider la justesse surnaturelle de l'analyse : il se trouve que le Saint-Siège, en adhérant par exemple à l'accord de Bologne, a fait le choix délibéré du modèle universitaire dont l'histoire médiévale et le concept politique sont passionnants, comme en témoigne l'actuel collègue des Bernardins, lequel résonne encore des accents du discours du pape Benoît XVI en septembre 2009. L'idée d'« École cathédrale » fait valoir à coup sûr le charisme unifiant de l'évêque en matière de doctrine (la cathèdre de vérité), mais l'idée d'université (« *an Idea of University* », eût dit Newman) fait valoir la composition, dans les mêmes esprits et par le jeu des mêmes moyens de langage, du savoir certain de la foi avec les autres savoirs dont la certitude, elle, n'est pas acquise sous l'autorité des apôtres et de leurs successeurs.

Recommandations

Pour résoudre ce qui est tout de même un blocage conséquent, la commission suggère que l'autorité diocésaine puisse en arriver à un véritable arbitrage. Il nous a paru que le Président actuel, le P. Louzeau, était le mieux au fait des justes points d'équilibre. Peut-être serait-il opportun de demander à la Congrégation pour l'Éducation Catholique un prolongement exceptionnel de son mandat de Président, achevé en septembre 2013, pour qu'il s'occupe d'accomplir sagement la mutation requise.

Le baccalauréat

Nous pouvons ici être brefs. On doit admirer l'architecture presque parfaite du cycle de « formation initiale ». À l'exception d'un cours de philosophie du langage, qui puisse dégager tout le relief des cours sur les prophètes (« Il a *parlé* par les prophètes ») et sur la Révélation (Écritures / Tradition), l'agencement est vraiment complet, cohérent, très réussi.

La « formation doctrinale et pastorale », étant ici omis le problème pédagogique déjà abordé de la répartition des séminaires et des cours, paraît elle aussi très bien agencée, même si la lisibilité est malaisée comme il arrive chaque fois qu'un système de cours se développe en rotation (années A/B/C/D). On comprend mal, dans le fascicule de présentation par exemple, l'ordre *architectonique* suivant lequel se construira l'intelligence dogmatique, ou l'intelligence éthique, de l'étudiant entré en 1^{ère} année de ce cycle de « formation doctrinale et pastorale », et s'il se trouvera dans les mêmes cours et séminaires qu'un étudiant parvenu en quatrième année.

En d'autres termes, le fascicule présente à la carte les propositions pour un premier et celles pour un second semestre qui valent pour l'ensemble des étudiants distribués sur les quatre années. Il est très recevable, de notre point de vue, que la rotation soit commandée par un principe d'économie matérielle et obéisse notamment aux critères de disponibilité des professeurs extraordinaires. Il demeure souhaitable cependant que la structure dogmatique, par exemple, démontre une cohérence collective, et ne soit pas *a priori* singularisée au bénéfice de chaque étudiant par le seul dialogue avec le tuteur. C'est sans doute à cette fin que les années A à D sont placées sous un intitulé méthodique du dogme trinitaire. Or, à moins que nous n'ayons pas su comprendre la présentation du fascicule, il semble qu'un étudiant puisse commencer sa formation doctrinale sous le patronage de « l'Esprit sanctificateur » (année C), ce qui ne laisse pas d'interroger le dogmaticien...

Recommandations

Il revient aux impératifs d'une saine et franche gestion ecclésiale de ne pas couvrir les déficiences matérielles d'ordre extrinsèque sous les motifs sublimes de la personnalisation. S'il est avéré que la rotation soit indispensable pour des raisons d'effectifs, et qu'elle bouleverse par force l'*ordo Trinitatis*, comme *ordo rerum* et comme *ordo inventionis*, on veillera à signaler cette déficience en toute simplicité aux étudiants, et à la corriger devant chaque collègue d'année (les étudiants de première année / les étudiants de deuxième année etc.) par une mise au point architectonique. D'après notre examen du fascicule, la chose vaudrait aussi pour les sacrements (le cours sur les sacrements en général et sur le baptême ne sera pas donné en 2012-2013). Notre recommandation devra être réputée pour non avenue si cette précaution est prise depuis longtemps, et avec soin. Elle vise à réduire dans l'expression de la faculté Notre-Dame tout effet d'opportunisme doctrinal et toute subtilité de rattrapage. En général, la visite a témoigné de la teneur évangélique de toute la communauté universitaire, tandis que la construction pédagogique est parfois inutilement *sophistiquée*.

Notons que l'attention au langage, à la poétique, qui pourrait achever, selon nous, le profil de théologie fondamentale de la faculté, se trouve honoré à sa juste place dans la « formation doctrinale et pastorale » du baccalauréat par le cours de théologie spirituelle du P. Sicard, dont l'intitulé est d'une extrême pertinence.

La licence canonique

Si l'on veut simplifier les impressions que nous a laissées la rencontre avec les étudiants, du reste peu nombreux, à la limite de la masse critique, on dira d'abord qu'elle apportait sa confirmation à la lecture du programme, lui aussi peu volumineux et placé très au-dessous de la masse critique : la licence canonique n'a pas reçu de l'institution une *consistance* authentique. On lui demande d'emprunter à l'excellence du baccalauréat, à ses séminaires d'Écriture Sainte ou de dogmatique, par exemple, sans veiller de trop près aux étudiants qui normalement sont sortis de ce baccalauréat de la faculté Notre-Dame et qui, disent-ils, sont invités plus ou moins à se pourvoir ailleurs... À côté des séminaires (un seul propre à la licence), le fascicule de présentation 2012-2013, p. 10, évoque « quelques cours ».

Le flottement manifeste que nous avons alors mesuré n'était pas dû seulement à l'absence, pour cause de maladie, du responsable de ce cycle. À cette heure, afin de correspondre à l'idée que l'on s'est faite de la grâce de fondation de la faculté et de l'intuition originaire sur l'unité de l'acte théologique, vers laquelle on reconduit expressément les étudiants formés ailleurs, on a proprement repoussé le modèle des spécialités théologiques. Or, le diplôme de la *licentia docendi* suppose ce modèle, qui est technique en fonction de compétences scientifiques distinguées selon

leur objet : autrement dit, le sujet de l'apprentissage non seulement n'est pas détourné de penser la liaison de sa compétence régionale avec les autres, mais il est requis de le faire.

La licence suppose encore ce modèle des spécialités, parce qu'il est seul pertinent au plan culturel et ecclésial en regard de la grâce magistérielle du *munus docendi* : dans l'Église, ordonnée par le Christ et l'Esprit-Saint, tout le monde n'est pas capable tout le temps et au même degré d'autorité de l'expression d'une vérité unifiée des mystères, sinon la nécessité même de la hiérarchie serait caduque, ainsi que l'imagina Joachim de Flore. Tous les chrétiens seraient par grâce des docteurs en acte... La question de la *réception* intime de la vérité des mystères, dès le don de la foi au baptême et par la *vetula*, est une tout autre question. Autant il serait au-dessous de la dignité christique de l'évêque d'exercer sa charge d'enseignement, en particulier l'homélie donnée depuis la chaire du Christ, dans le style didactique des spécialistes ; autant il serait intempestif dans une faculté de cultiver contre les *lieux* théologiques l'*u-topie* d'un monisme épistémologique. Par manière de boutade, devant la faculté rassemblée à l'issue de la visite, fut évoquée l'hypothèse que la faculté Notre-Dame s'était donnée pour vocation la formation des évêques !

Recommandations

Nous avons déjà indiqué la direction dans laquelle devait s'engager l'institution au plus vite (en 2013-2014), pour proposer deux ou trois licences en partie spécialisées qui, surtout, sachent exprimer en France et à l'étranger l'extraordinaire pertinence de son profil théologique. Cette grâce de confirmation est inhibée à cette heure, par delà la grâce de fondation : en très peu de temps, elle pourrait s'épanouir.

Rappelons les conditions : la nomination de 5 ou 6 professeurs ordinaires, capables de servir ces spécialités ; la fourniture de cours spécifiques, dans le deuxième cycle, qui constituent l'armature des compétences ; l'ajout de séminaires accordés à ces spécialités et où les étudiants soient sollicités de manifester leur engagement spécial dans une épistémologie typique.

Le doctorat

L'état embryonnaire de la formation doctorale n'a rien d'anormal. Ce troisième étage de la faculté, – sauf à s'en tenir à la conception individualiste et partout périmée d'un doctorat de conclusion produit par l'entretien à huis clos d'un doctorand et de son maître de thèse –, dépend de *l'école de théologie* façonnée substantiellement dans le premier étage et techniquement dans le deuxième étage de la formation. On doit comprendre ici que la faculté Notre-Dame est déjà pourvue de sa dotation la plus précieuse, dans la cohérence intrinsèque du baccalauréat, mais qu'elle doit consentir maintenant à l'aménagement technique de la licence pour ériger son troisième cycle à un niveau acceptable *où il ne se trouve pas*. Le doctorat n'est plus le diplôme d'une conclusion plus ou moins glorieuse du temps des études supérieures ; il contraint aux occasions, et pour la théologie catholique, au *kairos* ecclésial, d'entrer dans un mode et un réseau de relations scientifiques dont le collège des Bernardins et son pôle de recherches, sous la conduite du P. Guggenheim, nous ont procuré une très prometteuse illustration.

La rencontre du comité de la visite avec les doctorands nous a confirmés dans la certitude que l'institution n'avait pas pris à bras le corps jusqu'ici la problématique nouvelle introduite par la transformation du studium en faculté, d'une part, et d'autre part, par l'adossement de la faculté à l'ensemble déjà très actif des Bernardins : le deuxième cycle, pour très peu de temps selon nous, et le troisième cycle pour quelques années encore, forment comme le *ventre mou* de l'organisme mis en mouvement dans cette belle coquille gothique du quartier latin, entre un baccalauréat très soutenu et le dynamisme exigeant du dialogue mené ici entre culture et foi.

En particulier, les étudiants n'ont pas assez de contacts avec leurs pairs, ne s'inscrivent pas assez dans les circuits des recherches parallèles ou croisées, ne connaissent guère à Paris que l'aire étroite où ils battent leur blé. Le séminaire unique dit « des doctorants » et les quelques autres formations spécifiques n'ont guère convaincu les intéressés, lesquels constituent au demeurant un groupe assez disparate.

La chose est d'autant plus étonnante que le clergé parisien et, en particulier, le corps enseignant de la faculté Notre-Dame, dispose par totalisation d'un réseau considérable de relations universitaires, scientifiques, académiques en France et à l'étranger. Témoin le développement rapide de la recherche dont nous aurons à traiter pour finir.

Recommandations

Il est évident que le 3^{ème} cycle doit attendre la restructuration efficace du 2^{ème}, laquelle interviendra sous peu. Le collège augmenté des professeurs ordinaires devra s'emparer dans le même temps de la question de la formation doctorale. Un des indices sur lequel une vigilance spéciale voudra s'exercer, est ce caractère précisément *disparate* d'étudiants de provenance, de capacité, de motivation si diverses. Il se réduira à mesure que la conscience collective de servir l'intelligence théologique par l'échange se sera développée dans une atmosphère d'oxygénation confiante.

3. La recherche

Le rapport d'auto-évaluation décrit (p. 22s) la stratégie de la jeune faculté qui a fait une option raisonnable et économe dans la distribution entre un département de recherches propre à l'institution et le contrat d'association, si l'on veut, avec le collège des Bernardins dans le Pôle de recherches. Saluons la convenance de la structure.

En revanche, on voit que les contenus eux-mêmes du « Département de recherche en Théologie » se ressentent de coefficients un peu circonstanciels, et n'offrent pas encore le tableau cohérent d'une intention de longue portée et de format méthodique : par exemple, le premier groupe nommé « Foi et Culture » assume un intitulé trop large, quand le second groupe « Edith Stein » assume, lui, un intitulé trop étroit. Les rythmes et les propositions sont de leur côté très convenables. On doute un peu que ces deux équipes de recherches, très estimables vues de l'intérieur, puissent conférer à la Faculté Notre-Dame le lustre d'expressivité que mérite à l'extérieur sa substance théologique.

Il est probable, par exemple, que le groupe « Édith Stein » dispose déjà de l'excellence scientifique qu'on espère dans un département de la recherche : sans rien changer à son activité, il faudrait tâcher de l'associer, de la croiser, de la conjointre avec l'activité d'autres équipes aussi nerveuses, en subsumant sous un concept théologique organisateur l'effort collectif aux fins de produire un effet d'amplification. On peut imaginer un groupe « Judaïsme et christianisme » distribué en deux ou trois équipes, l'une s'attachant notamment à l'étude du cardinal Lustiger à côté de celle d'E. Stein, avec les ressources et la collaboration de l'Institut J.-M. Lustiger. En sens inverse, il serait profitable que le groupe « Foi et culture » se démembre et s'organise en équipes interdisciplinaires qui sachent décliner deux ou trois grandes questions engagées par la perspective. Comme on sait, les temps patristiques ont été très typiques de l'élaboration d'un rapport de la Révélation à l'histoire et aux cultures : les spécialistes de la faculté pourraient arrimer leur recherche à cette articulation.

Nous ne jugeons pas opportun en ce domaine de proposer des recommandations : les chercheurs de la Faculté Notre-Dame, pris individuellement, sont assez chevronnés pour concevoir ensemble et selon les moyens disponibles un instrument efficace, fécond, et rayonnant. On devra veiller à ce que le Pôle de recherches des Bernardins, malgré sa pertinence, n'absorbe pas toutes les énergies théologiennes. Au risque de paraître insistants, suggérons que le département de la recherche propre à la faculté retienne à lui la déclinaison des questions de *théologie fondamentale* et de *poétique* biblique et spirituelle. Par contre, il est de la nature de la convention de travail et d'intérêt passée avec le collège des Bernardins que la bioéthique et la théologie du politique trouvent leur subsistance institutionnelle en cet organisme.

Nous n'allons pas faire l'inventaire des autres sections de ce chapitre : tout y est encourageant. Le développement international s'accroît, porté qu'il est déjà par la réputation enviable du diocèse de Paris. La recherche individuelle des enseignants, lesquels, malgré des tâches pastorales et pédagogiques lourdes, réussissent à publier dans un volume et selon une qualité très estimables, ne souffre aucune critique à ce moment. Une revue de théologie est née, la *Revue Théologique des Bernardins* : elle permet, en particulier, aux enseignants de publier les travaux que les activités de la faculté ont suscités. Souhaitons-lui longue vie !

4. Ressources

La situation de la faculté au sein de l'Église de Paris dont elle a vocation à former les prêtres justifie que le budget de l'institution soit alimenté essentiellement par le diocèse. La commission de la visite a pu admirer la modernité des installations, à côté de la beauté des lieux restaurés. On peut rêver toujours à une assistance plus nombreuse en personnel administratif, mais le fonctionnement actuel est très satisfaisant.

Conclusion

La commission de la visite tient à exprimer ses vifs remerciements pour l'accueil confiant qu'elle a reçu de la part de S. Exc. Mgr Beau, Vice-chancelier, du P. F. Louzeau, Président de la faculté Notre-Dame, de l'ensemble du corps enseignant et de tous les étudiants. Par delà le service de l'AVEPRO, nous avons trouvé dans ces journées ferventes passées au milieu d'une si belle œuvre du Seigneur donnée à son Église l'occasion d'un renouvellement dans l'espérance et le motif d'une action de grâces sans mélange.

Rapport d'évaluation externe de l'ISSR de l'École Cathédrale de Paris

suite à la visite de la Commission d'évaluation de l'Avepro, les 15-16 mai 2012

Il faut préciser d'emblée que cet Institut est très jeune, puisqu'il n'a ouvert ses portes qu'en septembre 2010. Lors de la visite de la Commission, il n'avait pas encore achevé sa deuxième année universitaire, ce qui empêchait d'avoir le recul suffisant pour un véritable bilan. Pourtant, un regard extérieur sur l'état du projet, au stade actuel de son développement, sera certainement utile à ceux qui en portent la responsabilité. Il pourra les aider, d'une part à vérifier la pertinence de cette nouvelle institution, d'autre part, à faire les meilleurs choix engageant son avenir.

1. Le Rapport interne et la visite.

Le Rapport interne d'évaluation qui avait été fourni à la Commission est de bonne qualité. Il présentait avec clarté l'histoire de cet ISSR, ses objectifs, ses points forts et ses points faibles, la structure administrative et l'organisation des études. Parmi les Annexes, on aurait cependant souhaité trouver une liste des enseignants stables et occasionnels, avec mention de leur diplôme et leur domaine d'enseignement. Ce document a été fourni aux membres de la Commission, sur leur demande, quelques jours plus tard.

Au cours de la visite, la Commission a pu se faire une idée précise de l'Institut grâce aux nombreuses rencontres (7 en tout) le concernant directement ou indirectement. La disponibilité de son Directeur a été particulièrement appréciée. Les échanges approfondis avec lui, les deux entrevues avec les enseignants de l'ISSR, ainsi qu'une longue rencontre avec les étudiants (presque tous présents), se sont déroulés dans une atmosphère de confiance cordiale.

Les organisateurs de la visite ont eu raison de prévoir un emploi du temps qui faisait une place importante à la découverte de cet Institut, car il n'existe actuellement, en France, que deux ISSR portant ce titre (l'autre ayant été créé à l'Institut Catholique de Paris, à partir d'un IER préexistant, en septembre 2010). Pour les membres de la Commission, il s'agissait donc d'une nouveauté dont ils devaient prendre le temps de comprendre les enjeux.

2. Les étudiants et leurs objectifs.

L'ISSR compte actuellement 32 étudiants : 23 étudiants de 1^{ère} année, 9 étudiants de 2^{ème} année. D'une année sur l'autre, l'augmentation des inscriptions a donc été nette (+ 250 %), et le taux de continuation a été bon (70 %, soit 9 sur 13). Il est à souhaiter que ce développement se confirme, et atteigne rapidement le nombre minimum de 75 étudiants donné par la Congrégation pour l'Éducation Catholique (décret du 28 juin 2008, art. 17). Le profil de ces étudiants, assez disparate, laisse deviner au moins trois catégories de personnes :

- des laïcs engagés ayant des responsabilités dans le diocèse (aumôneries catholiques, scoutisme, lieux de formation), qui souhaitent disposer d'un diplôme ecclésiastiquement reconnu.
- des chrétiens de longue date, ayant déjà suivi des cours (notamment à l'École cathédrale), qui veulent consolider ces acquis dans un but de formation et de culture personnelles.
- des nouveaux baptisés ou recommençants qui, dès leur baptême ou leur conversion, s'engagent avec ferveur dans une démarche d'approfondissement de leur foi.

Une telle hétérogénéité est à la fois stimulante et difficile à gérer : alors que certains étudiants sont déjà bien avancés, d'autres connaissent à peine les premiers mots du vocabulaire chrétien ! Le risque d'une individualisation excessive du parcours suppose donc que les enseignants portent une attention particulière à la cohésion ecclésiale du groupe. Mais les étudiants, entre eux, semblent assez solidaires et peuvent pallier ce danger.

Dans le contexte de laïcité qui est celui de la France, la Licence de Sciences religieuses (ou de théologie) n'est pas considérée comme une aptitude professionnelle ; le diplôme de premier cycle délivré par un ISSR ne donne donc pas accès à un métier socialement reconnu. Pour cela, les étudiants doivent donc faire d'autres études : Lettres, Histoire, Psychologie... Et comme ils n'y reçoivent aucun enseignement dans le domaine des sciences religieuses, ils apprécient de le trouver, à titre de formation complémentaire, dans le cadre de l'ISSR.

Les accords récents entre l'État français et le Saint-Siège ont cependant ouvert la possibilité d'une reconnaissance de niveau bac + 3, donnant accès à d'autres formations ou permettant de se présenter à des concours. Il est à espérer que les récentes élections ne remettront pas en cause cette équivalence : il en va de la survie de la formation proposée par l'ISSR.

3. Les formations actuelles et futures.

Comme le signale le Rapport interne, « la plupart des cours auxquels participent les étudiants de l'ISSR sont des cours publics de l'École Cathédrale. Toutefois, en philosophie, en Écriture Sainte et en Théologie, les étudiants bénéficient de cours supplémentaires spécifiques » (p. 1). Il n'a pas été possible à la Commission d'étudier de près les critères de distinction de ces deux types de cours. Mais il est souhaitable qu'avec le temps, les deux formations soient de plus en plus distinctes.

Les objectifs de la formation et sa méthodologie s'inspirent clairement de ceux de la Faculté Notre-Dame, dans un souci de vision unifiée du mystère chrétien et d'accompagnement personnalisé des étudiants. L'équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés, les types d'évaluation et de validation adaptés à chaque année, sont bien conçus. Au sein de la Faculté et des Bernardins, l'ISSR assume le souci d'une pleine alliance entre la raison et la foi, qui est un des points fondamentaux de cet ensemble. Le Livret de l'ISSR expose avec clarté toutes les modalités d'une formation qui donne toutes les garanties de sérieux, à la fois universitaire et ecclésial.

Ce Livret pour l'année 2011-2012 présentait déjà (p. 18-22) le programme des cours de 3^{ème} année, bien que celle-ci n'existât pas encore sur le plan académique. Mais cela se justifiait à titre de « vision programmatique » de l'ensemble du parcours de Licence en Sciences Religieuses. En 2012-2013, pour la première fois, des étudiants pourront donc commencer à valider cette 3^{ème} année. Si le taux de 70 % est maintenu, on peut espérer un groupe de 6 étudiants environ, ce qui est peu, mais l'année suivante ils pourraient être déjà 16 étudiants de 3^{ème} année.

Sur la base de ce même taux, on peut imaginer que 4 ou 5 étudiants souhaitent poursuivre en Master en 2013-2014. Aussi la direction de l'ISSR travaille actuellement au projet de lancement de deux Masters :

- l'un sur les relations judaïsme-christianisme, à partir des formations proposées par le CCEJ (Centre Chrétien d'Études Juives) de l'École Cathédrale (Collège des *Bernardins*)
- l'autre dans le domaine de la bioéthique, qui donne également lieu à des recherches poussées dans le pôle de recherche du Collège des Bernardins.

Les enseignants et les cours existent déjà, il suffirait de leur donner une forme plus universitaire. C'est souvent le cas dans les Universités, où les Masters se construisent à partir

d'enseignements préexistants – ainsi l'ISSR de l'Institut Catholique de Paris envisage également de créer un Master dans des spécialités liées à ses propres domaines de recherche.

Recommandations

La Commission s'interroge : n'est-il pas précocement de lancer dès maintenant ce projet de Master, alors que l'ISSR n'a pas achevé de mettre en place le 1^{er} cycle, et qu'il ne dispose pas encore d'un nombre d'étudiants permettant d'envisager que beaucoup d'entre eux continuent en 2^{ème} cycle ? Le Directeur répond en faisant valoir les délais (d'un an minimum) nécessaires à la validation du projet par la Congrégation pour l'Éducation catholique. Il exprime aussi le souci qu'il n'y ait pas de rupture dans la mise en place de la formation complète. Il envisage donc d'ouvrir ces deux Masters dès septembre 2013, pour proposer aux étudiants ayant obtenu la Licence la possibilité de poursuivre en 2^{ème} cycle.

Deux possibilités s'ouvrent donc : soit consolider d'abord le 1^{er} cycle, en s'appuyant à la fois sur le nombre des étudiants et sur l'expérience universitaire, et attendre un peu avant d'ouvrir ces Masters ; soit lancer sans tarder un 2^{ème} cycle, même avec peu d'effectifs, en prenant appui sur les formations existantes. C'est là un enjeu qui dépasse les compétences de la Commission et relève d'un discernement plus général.

4. Le corps enseignant.

La Commission s'est voulue attentive au plein respect de l'article 15 (§ 1) du décret de la Congrégation pour l'Éducation Catholique du 28 juin 2008 concernant la réforme des ISSR : « En chaque ISSR, les enseignants stables doivent être au moins cinq, un pour chaque discipline : Écriture sainte, Théologie dogmatique, Théologie morale et pastorale, Philosophie, Sciences humaines. Lorsque l'ISSR possède seulement le premier cycle, les enseignants stables doivent être au moins quatre, un pour chaque discipline : Écriture sainte, Théologie dogmatique, Théologie morale et pastorale, Philosophie. »

Ces exigences sont honorées puisque les professeurs stables de l'ISSR sont bien au nombre de cinq, aucun d'entre eux n'étant professeur stable dans la Faculté Notre-Dame dans laquelle est inséré l'ISSR, et leurs spécialités correspondant bien aux cinq disciplines prévues :

Discipline	Nom	Diplômes	Cours enseignés
Écriture sainte	Éric MORIN	Docteur en théologie, Master en pensée juive	Méthodologie scripturaire Introduction au Nouveau Testament Livre de Jérémie
Théologie dogmatique	Gemma SERRANO	Docteur en théologie	Révélation divine (<i>Dei Verbum</i>) Dieu un et trine -Foi et raison
Théologie morale et pastorale	Laetitia CALMEYN	Docteur en théologie	Théologie morale fondamentale Morale familiale
Philosophie	Jacques DUCAMP	Maîtrise de philosophie	Histoire de la philosophie Anthropologie et philosophie morale
Sciences humaines	Marie-Hélène GRINTCHENKO	Docteur en histoire	Histoire de l'Église

Outre ces 5 enseignants ordinaires, l'ISSR compte 21 enseignants extraordinaires dont la liste, puisqu'elle a été fournie après coup, mérite d'être ici reproduite :

Nom	Diplômes	Cours enseignés
P. Thierry AVALLE	Maîtrise de théologie Docteur en philosophie	Métaphysique de l'être
P. Olivier de CAGNY	Maîtrise de théologie	La liturgie
P. Guillaume de MENTHIÈRE	Licence de théologie Maîtrise de philosophie	Sotériologie
P. Antoine DEVIENNE	Maîtrise de théologie	Les Écrits de Sagesse
P. Jean-Baptiste ÉDART	Docteur en théologie	La Lettre aux Galates
P. Richard ESCUDIER	Maîtrise de théologie	Oécuménisme
P. Jean-Philippe FABRE	Maîtrise de théologie Doctorant en Écriture Sainte	Introduction à l'Ancien Testament
P. Michel GUEGUEN	Maîtrise de théologie en Écriture Sainte	Introduction au Nouveau Testament
P. Vincent GUIBERT	Docteur en théologie	Dialogue avec les religions
M. Paul HATEY	Licence de théologie	Théologie morale sociale
P. Éric IBORRA	Maîtrise de philosophie Maîtrise de théologie	La grâce
Sr Marie-Christophe MAILLARD	Licence de théologie	Évangile selon Saint Luc Évangile selon Saint Jean
P. Yvan MARECHAL	Maîtrise de théologie en Écriture Sainte	Le Pentateuque
Mme Christine PELLISTRANDI	Maîtrise d'histoire Diplômée de l'École des Chartes	Les Psaumes L'Apocalypse
P. Emmanuel PETIT	Docteur en droit civil Docteur en droit canonique	Droit canonique
P. Patrick SEMPERE	Maîtrise de théologie	L'Église - Les sacrements
P. David SENDREZ	Doctorant en théologie	Création et péché originel Incarnation
P. Patrice SONNIER	Maîtrise de théologie Doctorant en théologie	La Prière contemplative
P. Thierry VERNET	Agrégé et Docteur ès lettres Licence en théologie	Relations avec le Judaïsme
P. Matthieu VILLEMOT	Maîtrise de théologie Docteur en philosophie	Épistémologie
P. Joseph WOLINSKI	Docteur en théologie	Les Pères grecs

Ce total de 26 enseignants (voire 27 : cf. Rapport interne, Annexe 4) est impressionnant, puisqu'il était seulement de 11 enseignants l'an dernier, et que, d'autre part, l'ISSR ne compte

actuellement que 32 étudiants (Annexe 7). On constate donc qu'un réel effort a été fourni pour doter l'Institut d'un corps enseignant suffisamment solide.

Mais le Rapport interne signale par ailleurs que les enseignants sont « suroccupés » (p. 2 et 3), ce qui laisse supposer qu'ils ont beaucoup d'autres engagements ailleurs que dans l'ISSR.

Recommandations

Il est donc à souhaiter que le nombre d'enseignants stables, ou du moins réellement engagés, se renforce. Cela permettra notamment d'honorer un des points forts de l'École Cathédrale de Paris, à savoir l'accompagnement des étudiants dans le cadre du tutorat.

5. L'organisation matérielle et administrative.

L'ISSR étant étroitement relié à la Faculté Notre-Dame, sa gestion financière l'est aussi. On se reportera donc sur ce point au Rapport externe concernant cette Faculté. Sur le plan formel, il faut reconnaître que l'inclusion respective de l'ISSR dans la Faculté Notre-Dame, le Collège des Bernardins et l'École Cathédrale (cf. Rapport interne, Annexe 3) est un peu difficile à saisir avec précision pour un regard extérieur. On devine que cette implication structurelle est le résultat d'une histoire, et que des distinctions plus nettes y apparaîtront sans doute à l'avenir.

Cette remarque peut être illustrée par le fait que les locaux de ces diverses réalités sont étroitement imbriqués. La Commission a ainsi constaté qu'à cause de la polyvalence des salles, l'ISSR ne dispose d'aucun lieu spécifique (salle de cours, de rencontre ou d'accueil), ce qui affaiblit certainement sa visibilité et son attractivité. Le Rapport interne signale (p. 2) que cet Institut est trop peu connu.

Recommandations

Il conviendrait de réfléchir à une meilleure façon d'afficher son existence et de rassembler les étudiants dans des lieux exprimant l'identité de l'ISSR. Aucun développement conséquent ne peut être espéré sans tenir compte de cette nécessité.

De même, la Commission a constaté l'exiguïté des locaux administratifs et le fait que le Directeur ne dispose pas d'un bureau personnel, mais seulement d'un petit espace dans un bureau partagé avec une secrétaire. Cela pose problème quant à la possibilité de rencontrer en privé les enseignants ou les étudiants, alors même que le Livret de l'ISSR stipule (p. 6) que « toute inscription est obligatoirement précédée par une rencontre avec le directeur de l'ISSR ».

Le P. Éric MORIN succédera l'an prochain à M. Jacques DUCAMP dans la charge de directeur de l'ISSR. Une tâche importante l'attend, puisque cet Institut vit une période de fondation et de structuration qui conditionne son avenir. Il convient de rappeler que la durée du mandat de direction est normalement de cinq ans (décret de la Congrégation pour l'Éducation Catholique du 28 juin 2008, art. 11) et non de trois comme indiqué dans le Rapport interne (p. 8).

6. Conclusion et perspectives.

L'ISSR de l'École Cathédrale de Paris répond à un besoin ecclésial très important, distinct et complémentaire de celui, plus spécifiquement lié au ministère presbytéral, de la Faculté Notre-Dame. La formation de laïcs en Sciences religieuses, dans le respect des parcours et des engagements de chacun, mais dans une pleine fidélité à la foi de l'Église, est en effet un vecteur essentiel de la nouvelle évangélisation. Il serait regrettable que la distinction de ces deux

institutions aille de pair avec l'idée d'une formation « au rabais » à destination des laïcs. D'une part certains laïcs doivent pouvoir engager des études universitaires dans le cadre de la Faculté, d'autre part la Faculté doit se sentir pleinement solidaire et responsable de l'ISSR dans lequel elle se prolonge et à travers lequel elle portera tout son fruit.

La Commission confirme l'avis exprimé par le Rapport interne, selon lequel « l'ISSR est trop récent pour qu'une évaluation-bilan soit réalisable » (p. 9). Mais elle constate aussi que cet Institut connaît déjà, dans la perspective de ses objectifs, de très bons débuts. L'environnement prestigieux du Collège de Bernardins, le dynamisme ecclésial du diocèse de Paris, ont fait naître cet ISSR sous les meilleurs auspices. Mais il ne doit pas être laissé à ses seules forces : le soutien appuyé des institutions auxquels il est rattaché, spécialement la Faculté Notre-Dame, sera la condition majeure du développement de ce « dernier-né » prometteur de l'École Cathédrale de Paris.
